Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260212-08_2026-DE

Décision relative au contrat de maintenance
et à la licence annuelle du logiciel de gestion
du service des Eaux
2026 renouvelable annuellement 4 fois

DECISION MUNICIPALE
N° 08-2026

Le Maire de Saint-Lunaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 prévoyant que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout et partie et pour la durée de son mandat, de certaines attributions du Conseil Municipal ;

Vu la délibération n°32/2020 du Conseil Municipal du 27 Mai 2020 donnant délégation au Maire pour passer les Marchés Publics de faible montant en application de l'alinéa 4 de l'article L2122-22 CGCT ;

Considérant la proposition de la société JVS MAIRISTEM, 7 Espace Raymond Aron – CS 80547 – 51013 CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex,

DECIDE

ARTICLE 1 : De souscrire un contrat de maintenance et une licence pour le logiciel de gestion du service des eaux à la société ***JVS MAIRISTEM, 7 Espace Raymond Aron – CS 80547 – 51013 CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex.***

ARTICLE 2 : Le montant annuel de la redevance se détaille comme suit :

- 649,38 € HT pour la maintenance Option A (gestion clientèle et facturation)
- 553,20 € HT pour la maintenance Option B (assistance aux utilisateurs)
- 165,81 € HT pour chaque utilisateur en exploitation (2 utilisateurs)
- 144.00 € HT pour le droit annuel Portail I-CLIENT (base de 3 000 abonnés)

Soit un montant total de 3 026,08 € HT pour la première année.

ARTICLE 3 : Le montant de la redevance est révisable chaque année à compter de la deuxième année selon la formule de révision présente au contrat.

ARTICLE 4 : La durée du contrat est de 1 an à compter du 1er janvier 2026, renouvelable 4 fois soit jusqu'au 31 décembre 2030.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au préfet d'Ille-et-Vilaine, insérée au registre des délibérations et publiée dans les mêmes termes que les décisions du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Lunaire, le 11 Février 2026

Le Maire,
Michel PENHOUËT

Mairie : Boulevard Flusson – 35800 SAINT-LUNAIRE
e-mail : mairie@saint-lunaire.fr
Tél : 02 99 46 30 51
Site internet : www.saint-lunaire.fr